

GUIDE PRATIQUE

De la DSN à l'attestation
employeur
CSP
Version V2.5
du
10/06/2022

Ce document est un complément au document de correspondances DSN AE et il ne décrit que les règles de remplissage du modèle d'AE choisi DAJ 537 536 544 541 542 543 CSP et il faut donc bien prendre en compte le document général qui centralise les règles communes de remplissage.

Les modifications de ce document par rapport à la version précédente sont repérées par une étoile.

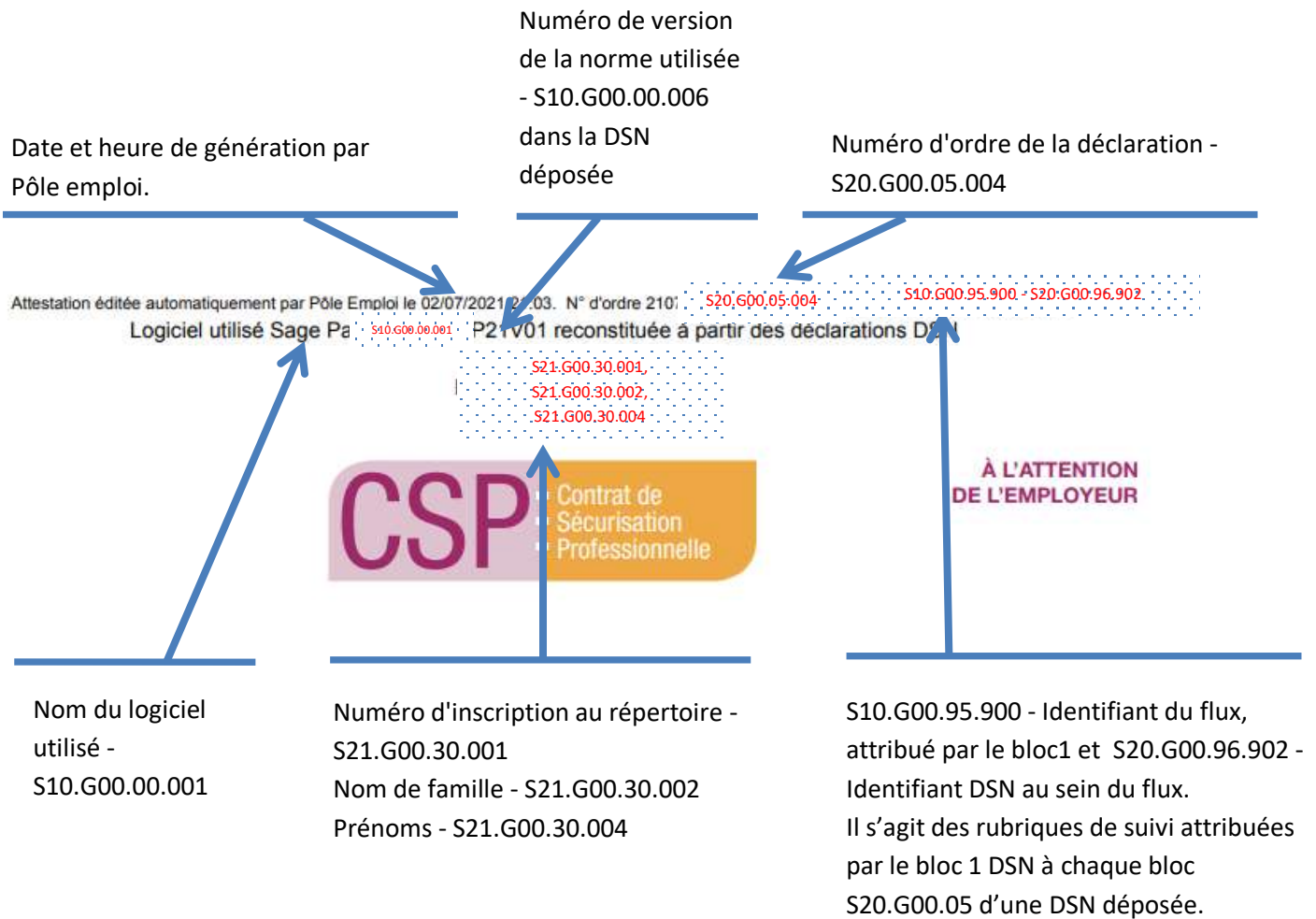


1.	Mapping DSN sur le modèle d'AE de l'UNEDIC – CSP – DAJ 537 – 536 – 544 – 541 – 542 – 543 –	4
A.	DAJ 537 – Présentation du CSP (Contrat de Sécurisation Professionnelle).....	4
a.	Entête 1ere page	4
b.	Entête 2 ^{ème} page et suivantes	4
B.	DAJ 536 - Comment remplir l'attestation d'employeur ?	5
a.	Entête 1ere page	5
b.	Entête 2 ^{ème} page et suivantes	5
C.	DAJ 544 - Attestation d'employeur destinée à Pôle emploi.....	6
a.	Entête 1 ^{ère} page.....	6
b.	Entête 2 ^{ème} page et suivantes	7
c.	Cadre « Employeur »	8
d.	Cadre « Salarié »	9
e.	Cadre « Caisses de retraite complémentaire du salarié »	10
f.	Cadre « Emploi »	11
g.	Motif de la rupture du contrat de travail	16
h.	Cadre « Salaires des 36 mois civils complets précédant le dernier jour travaillé et payé ».....	16
i.	Cadre « Primes et indemnités de périodicité différentes des salaires, non mentionnées dans le cadre 6.1 » ..17	17
j.	Cadre « Avance du régime de garantie des créances des salariés (AGS) »	18
k.	Cadre « Participation au financement du contrat de sécurisation professionnelle ».....	18
l.	Cadre « Authentification par l'employeur »	19
D.	DAJ 541.....	20
E.	DAJ 542.....	21
F.	DAJ 543.....	23
a.	Cadre « Votre état civil et situation familiale »	24
b.	Cadre « Votre adresse »	24
c.	Autres cadres	24

1. Mapping DSN sur le modèle d'AE de l'UNEDIC – CSP – DAJ 537 – 536 – 544 – 541 – 542 – 543 –

A. DAJ 537 – Présentation du CSP (Contrat de Sécurisation Professionnelle)

a. Entête 1ere page

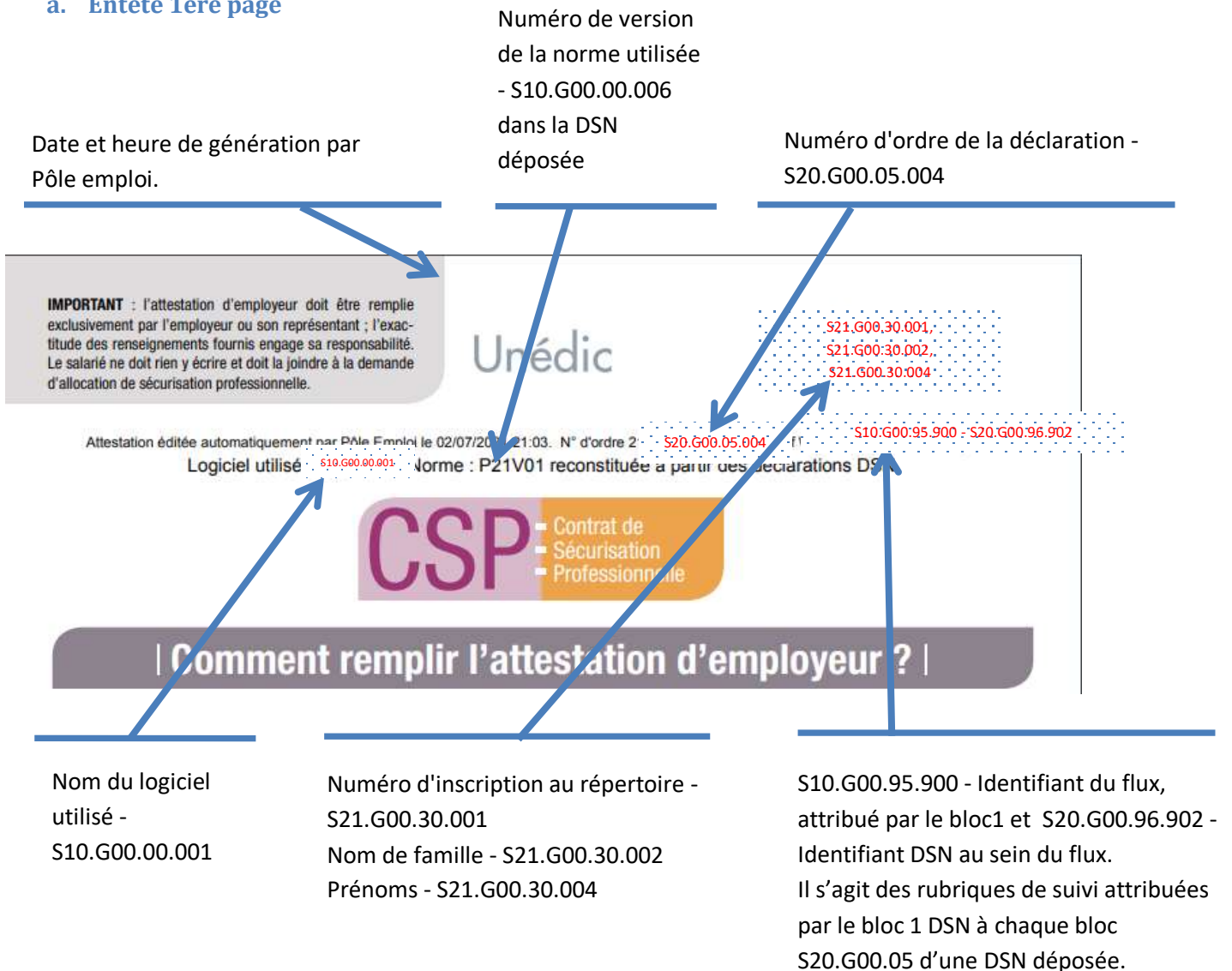


b. Entête 2^{ème} page et suivantes

Il s'agit presque de la même entête que la page 1. Il n'y a pas le logiciel utilisé et la version de la norme.

B. DAJ 536 - Comment remplir l'attestation d'employeur ?

a. Entête 1ere page



b. Entête 2^{ème} page et suivantes

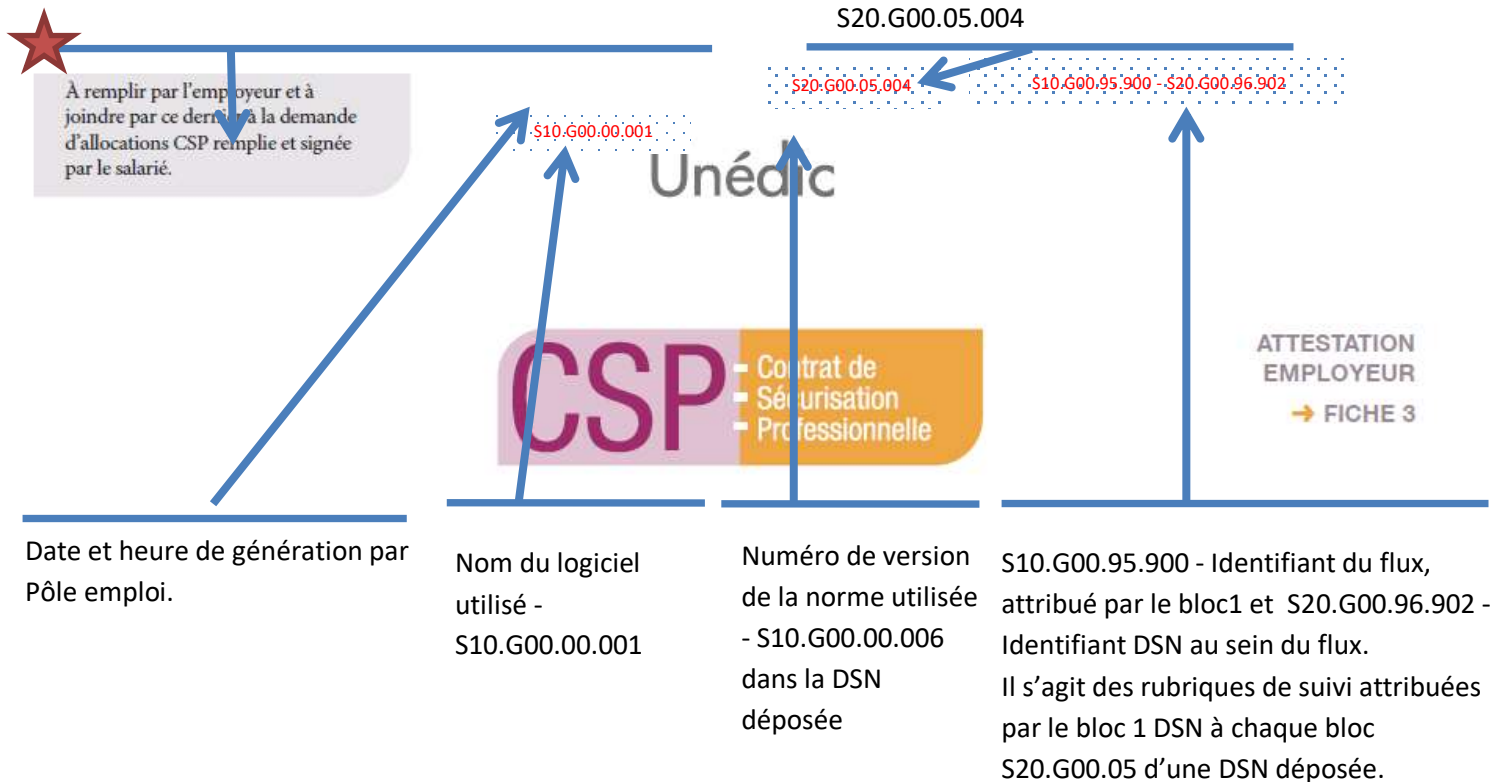
Il s'agit presque de la même entête que la page 1. Il n'y a pas le logiciel utilisé et la version de la norme.

C. DAJ 544 - Attestation d'employeur destinée à Pôle emploi

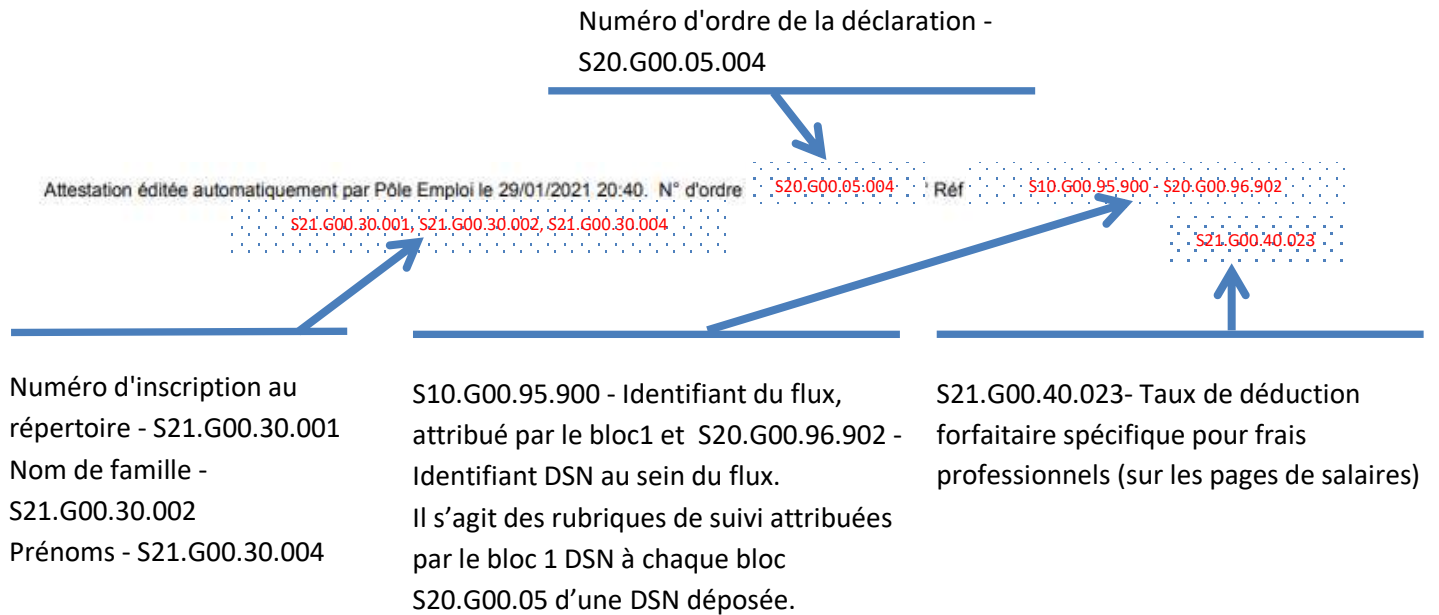
a. Entête 1^{ère} page

Pour l'employeur : La réception de l'AE reconstituée par Pôle emploi confirme la réception des informations transmises par DSN à Pôle emploi.

En revanche, il est rappelé que l'attestation employeur récupérée par l'employeur doit être contrôlée, complétée, datée, signée et remise au salarié.



b. Entête 2^{ème} page et suivantes



c. Cadre « Employeur »

L'enseigne de l'établissement peut ne pas être présente dans le RCD ou erronée. Le déclarant devra s'adresser au support DSN pour rectifier son contenu.

★ Une évolution est prévue côté Pôle emploi pour remplacer l'enseigne de l'établissement - S21.G00.11.904 par la raison sociale de l'entreprise S21.G00.06.903 du RCD (prévue pour mi-juin 2022)

1 L'employeur

Établissement employeur : S21.G00.11.904 = Enseigne du RCD (Référentiel Commun des déclarants en DSN)

Adresse : S21.G00.11.006 · S21.G00.11.003 · S21.G00.11.007 · S21.G00.11.004 · S21.G00.11.005

S'il s'agit d'un établissement secondaire, nom ou raison sociale de l'établissement principal : S21.G00.06.903 - Raison sociale de l'entreprise = Raison sociale du RCD (Référentiel Commun des

Téléphone : _____

Statut juridique : _____

N° SIRET : S21.G00.06.001 · S21.G00.11.001 de APE/NAF : S21.G00.11.002

N° d'affiliation et nom de l'organisme ayant recouvré les cotisations d'assurance chômage (URSSAF, CMSA, CCVRP, ...) : _____

N° : _____ Nom : _____

Nom de l'organisme ayant recouvré les contributions obligatoires relatives au financement de la formation professionnelle continue (OPCO) : _____

Nom : _____

Nombre total de salariés dans l'établissement employeur au 31.12 écoulé : S21.G00.06.009 non renseigné pour les contrats courts n'ayant pas de DSN mensuelle et non renseigné depuis 2021 pour l'ensemble des déclarants à quelques exceptions. (devrait être dans la case de dessous (correction pour mi-juin 2022).

En cas d'établissements multiples, nombre total de salariés dans l'entreprise au 31.12 écoulé : _____

DSN FORMULAIRE EMPLOYEUR - CO-COORD

d. Cadre « Salarié »

2 Le salarié

M. Mme

Nom de naissance : S21.G00.30.002 Prénom : S21.G00.30.004

Nom d'usage (nom d'épouse, etc.) : S21.G00.30.003

Adresse : S21.G00.30.008

S21.G00.30.010 Code postal : S21.G00.30.009

N° Sécurité sociale (NIR) : S21.G00.30.001 sans clé

Date de naissance : S21.G00.30.006 7 Lieu de naissance : S21.G00.30.007

Ressortissant français* Ressortissant UE* Ressortissant EEE* Ressortissant hors UE et EEE*

Niveau de qualification : agriculteur S21.G00.40.002 Statut cadre ou assimilé : OUI NON

* Voir notice

Suivant [S21.G00.30.013 - Codification UE]:

- 01 - France Alors «Ressortissant français »
- 02 - UE Alors « Ressortissant UE »
- 03 - EEE Alors « Ressortissant EEE »
- 04 - Reste du Monde alors « Ressortissant hors UE et EEE »

Rien n'est prévu en DSN pour la case « Ressortissant Suisse » cela doit être dans la case « Ressortissant EEE »

Et depuis le brexit, le Royaume Uni est maintenant hors UE et hors EEE.

Selon la valeur de [S21.G00.40.002 - Statut du salarié (conventionnel)]

- 03 - cadre dirigeant, alors "30"
- 04 - autres cadres au sens de la convention collective, alors "30"
- 05 - profession intermédiaire, alors "40"

Sinon, non alimenté (cas à planifier cf ci-dessous)

30 = Cadre; 40 = Profession intermédiaire

Si [S21.G00.40.003 - Code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire] = « 01 - cadre (article 4 et 4bis) » ou « 02 - extension cadre pour retraite complémentaire » Alors "Oui" Sinon "Non"

Ressortissant UE :

- Hors ressortissants français
- L'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, le Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République Tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède

Ressortissant EEE :

- Hors ressortissants français et hors ressortissants UE

La Norvège, le Lichtenstein, l'Islande, Andorre, Monaco, Saint-Marin, Suisse

Code niveau de qualification (à planifier) : ces codes ne permettent pas le remplissage automatique du code de

niveau de qualification :

- 01 - agriculteur salarié de son exploitation
- 02 - artisan ou commerçant salarié de son entreprise
- 06 - employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service
- 07 - ouvriers qualifiés et non qualifiés y compris ouvriers agricoles
- 08 - agent de la fonction publique d'Etat
- 09 - agent de la fonction publique hospitalière
- 10 - agent de la fonction publique territoriale

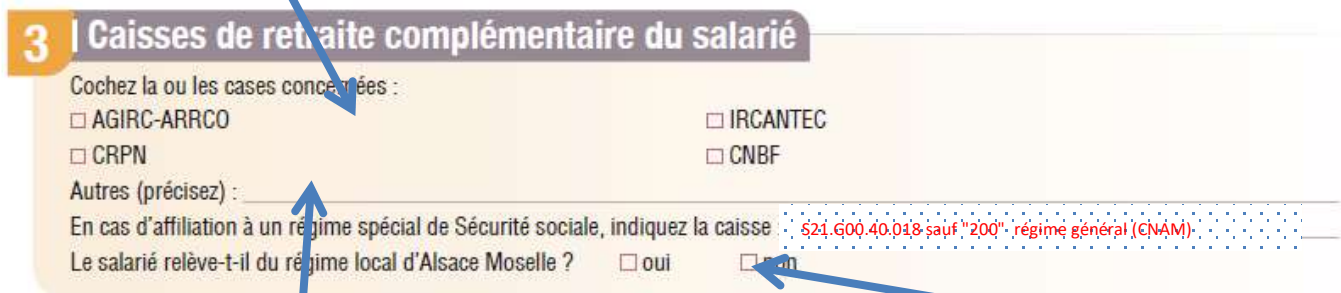
e. Cadre « Caisses de retraite complémentaire du salarié »

Suivant [S21.G00.71.002 - Code régime Retraite Complémentaire] = « RETA - Retraite complémentaire ARRCO » ou « RETC - Retraite complémentaire ARRCO et AGIRC » ou « RUAA - Régime unifié AGIRC-ARRCO » Alors "Régime AGIRC-ARRCO"

« IRCANTEC - Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques » Alors "IRCANTEC"

« CRPNPAC - Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile » Alors "CRPN »

« CNBF - Caisse nationale des Barreaux Français » Alors "CNBF"



3 | Caisses de retraite complémentaire du salarié

Cochez la ou les cases concernées :

AGIRC-ARRCO IRCANTEC

CRPN CNBF

Autres (précisez) : _____

En cas d'affiliation à un régime spécial de Sécurité sociale, indiquez la caisse : S21.G00.40.018 sauf "200" régime général (CNAM)

Le salarié relève-t-il du régime local d'Alsace Moselle ? oui non

Et pour les autres codes

[S21.G00.71.002 - Code régime Retraite Complémentaire]

Suivant [S21.G00.40.016 - Complément de base au régime obligatoire] = « 01 - régime local Alsace Moselle » ou « 03 - régime Alsace-Moselle et Complémentaire CAMIEG » alors Oui sinon Non

ATTENTION : seuls les caisses de retraite avec lesquelles Pôle emploi communique sont présentes sur l'attestation employeur. Toutes les autres caisses sont référencées dans la case « Autres » dans la limite des codes présents dans la DSN.

En effet, si la caisse n'est pas référencée dans la DSN alors elle ne pourra pas apparaître sur l'attestation employeur. Le code 90000 - pas de régime complémentaire ne sera plus affiché après mi-juin 2022.

f. Cadre « Emploi »

Conversion en nombre de mois de
[S21.G00.86.003] pour type S21.G00.86.001 =
"07 - Ancienneté dans l'entreprise"

4 **Emploi**

- Durée d'emploi salarié : _____ du au
- Ancienneté dans l'entreprise (art. L. 1234-1 CT) : _____
- Dernier emploi tenu :
- Date de l'engagement de la procédure de licenciement : _____

21.G00.65.001 = 639 - Congé sabbatique

21.G00.65.001 = 501 - Congé divers non rémunéré

• Périodes de suspension du contrat de travail ni rémunérées ni indemnisées :

- Congé sabbatique du au
- Congé sans solde et assimilé d'une durée d'un mois civil et plus du au
- Autre période d'emploi ni rémunérée ni indemnisée (désertion dans les armées...) du

PS : seule la plus récente des périodes est rematérialisée (date de début de période - S21.G00.65.002) et aucun code n'est utilisé pour compléter « Autre période d'emploi ni rémunérée ni indemnisée »

★ Pour le moment, les périodes de type 501 qui ont une durée de moins d'un mois civil ne sont pas écartées sur l'AE (extrait règlement assurance chômage : "a) Les périodes de suspension du contrat de travail exercées dans le cadre de l'article L. 3142-28 du code du travail, d'un congé sans solde et assimilé d'une durée supérieure ou égale à un mois civil, lorsque ces périodes n'ont pas donné lieu au versement des contributions mentionnées aux articles L. 5422-9 à L. 5422-12 du code du travail ; "). (Filtrage des périodes de type 501 de moins d'un mois (30 jours sauf février qui reste un mois civil à accepter) à partir de mi-juin 2022)

- S21.G00.60.001 =
- 01 – maladie
- 04 - Congé suite à un accident de trajet
- 05 - Congé suite à maladie professionnelle
- 06 - Congé suite à accident de travail ou de service
- 07 - Femme enceinte dispensée de travail
- 10 - Congé suite à une maladie imputable au service FP
- 11 - Congé de maladie des victimes ou réformés de guerre (art 41) FP
- 12 - Congé de longue durée FP
- 13 - Congé de longue maladie FPS
- ★ 14 - [FP] Congé pour invalidité temporaire imputable au service (à partir de novembre 2022)

- 21.G00.65.001 =
- 676 [Fonction Publique] Disponibilité pour maladie (à supprimer à partir de novembre 2022)
- 652 - Inaptitude temporaire liée à la grossesse

• Périodes d'absence du salarié au cours des 25 derniers mois de salaire ou 37 derniers mois si le salarié a 53 ans et plus :

Motif	Code	Unité	Code	Unité	Code	Unité
- Arrêt maladie	du		au		du	
	du	S21.G00.60.001 ou 21.G00.65.001		du	S21.G00.60.002 + 1 j ou 21.G00.65.002	au
	du			du		au
	du			du		au
- Congé maternité		S21.G00.60.001 = 02 - maternité	au		S21.G00.60.002 + 1 j	S21.G00.60.010 - 1 j
		S21.G00.60.001 = 03 - paternité / accueil de l'enfant			S21.G00.60.002 + 1 j	S21.G00.60.010 - 1 j
		S21.G00.60.001 = 09 - adoption	au		S21.G00.60.002 + 1 j	S21.G00.60.010 - 1 j
- Congés payés pris et financés par une caisse professionnelle	du		au	du		au
	du	S21.G00.65.001 = 200 - COP. (Congés payés)		du	S21.G00.65.002	au
- Autres motifs	du		au	du		au
	du	S21.G00.65.002		du	S21.G00.65.003	au

Tous les autres motifs de suspension S21.G00.65.001 ou arrêt de travail S21.G00.60, non référencés au-dessus.

★ Affichage pour Novembre 2022 pour les codes suivants seulement :

Motif de suspension - S21.G00.65.001 =

- 607 - Congé de présence parentale
- 620 - Congé de mobilité
- 625 - Congé de reclassement
- 632 - Congé parental d'éducation
- 642 - Convention FNE d'aide au passage à temps partiel
- 655 - [FP] Détachement conduisant à pension (ECP)
- 645 - Préretraite progressive
- 646 - Préretraite d'entreprise sans rupture de contrat de travail
- 650 - Congé de proche aidant
- 656 - [FP] Congé pour cessation anticipée d'activité du fait d'une maladie pro provoquée par l'amiante

Motif de l'arrêt - S21.G00.60.001 =

- 15 - temps partiel thérapeutique (risque maladie)
- 16 - temps partiel thérapeutique (risque accident de travail)
- 17 - temps partiel thérapeutique (risque accident de trajet)
- 18 - temps partiel thérapeutique (risque maladie professionnelle)

PS : Seules les périodes d'absences les plus récentes sont restituées (date de début de période - S21.G00.60.002 + 1 ou S21.G00.65.002) selon les possibilités sur le document.

ATTENTION, il n'y a pas de critère d'âge pour l'affichage ou non des périodes d'absence sur 25 mois avant fin de contrat pour les moins de 53 ou sur 36 mois avant fin de contrat pour les 53 ans et plus comme indiqué sur l'AE. L'affichage se fait systématiquement sur les 36 mois avant fin de contrat

N'hésitez pas à consulter les règles détaillées des arrêts de travail et des suspensions mise en place côté Pôle emploi (cf description des règles dans le document principal de correspondances DSN AE).

Catégorie d'emploi particulier : seule la 1ere valeur est affectée en fonction des règles suivantes :

- [S21.G00.40.007 - Nature du contrat] =
 - "03" (Contrat de mission) ou "08" (CDI intérimaire) Alors « Intérimaire »
 - "07" (Contrat à durée indéterminée intermittent) Alors « Intermittent »
- [S21.G00.85.010 - Nature juridique] (pour S21.G00.40.019 = S21.G00.85.001) =
 - "03" (A domicile) Alors "Travailleur à domicile"
- [S21.G00.40.024 - Travailleur à l'étranger au sens du code de la Sécurité Sociale] =
 - "02" (Expatrié) Alors « Expatrié »
 - "01" (Détaché) Alors « Détaché »
- [S21.G00.40.005 – Code complément PCS-ESE] (Le test sur cette rubrique n'est pas sensible à la casse)
 - "06" ou "07", alors "VRP et assimilé"
 - "P352", alors "Journaliste professionnel"
 - "NP352", alors "Journaliste non professionnel"
 - "38" et [S21.G00.40.017 - Code convention collective applicable] = 1527, alors "agents immobilier à la commission"
- [S21.G00.40.004 - Code PCS-ESE] = (Le test sur cette rubrique n'est pas sensible à la casse)
 - "652b" et [S21.G00.40.011 - Unité de mesure de la quotité de travail] = "32 – à la vacation" et [S21.G00.40.007 - Nature du contrat] = "02 - Contrat de travail à durée déterminée de droit privé" ou « 10 - Contrat de travail à durée déterminée de droit public » alors "Ouvrier docker"
 - « 563b » ou « 563c » Alors "Employé de maison "
 - « 563a » Alors "Assistante maternelle"
 - 389b ou 546d, alors "Personnel navigant de l'aviation civile"
 - 691f, alors "Bûcherons tâcherons"
 - 675c, alors "Ouvriers de la presse"
 - 480b ou 656b, alors "Personnel navigant de la marine marchande"
 - 464b, alors "Interprète"
 - 564a, alors "Concierges, gardiens d'immeubles"
 - 637c, alors "Ouvrier / technicien du spectacle"
 - 354a ou 354b ou 354c ou 354d ou 354e ou 354f, alors "spectacle artiste"
 - 353c, alors "spectacle réalisateur"
 - 465b ou 637c, alors "spectacle technicien"
- [S21.G00.62.014 - Statut particulier du salarié] = "11" (Salarié en portage salarial) Alors « Salarié en portage salarial »

PS : les choix non prévus en case à cocher sont affichés dans la case « autre »

Attention : Les cas de catégorie d'emploi particulier en jaune ci-dessus ne sont pas affichés (à planifier par Pôle emploi)

• Catégorie d'emploi particulier :

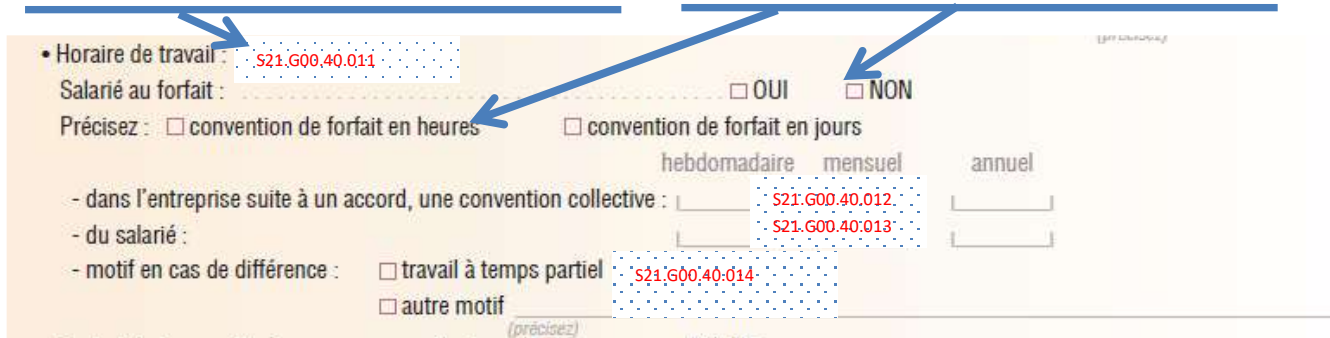
travailleur à domicile assistante maternelle employé de maison autre : _____ (précisez)

Affichage de l'unité de mesure de la quotité de travail - S21.G00.40.011 :

- 10 – heure ou 21 - forfait heure => «Heure »
- 12 - journée ou 20 - forfait jour => «Jour »
- 31 - à la pige => «Pige »
- 32 - à la vacation => «Vacation »
- 33 - à la tâche => «Tâche »

Affichage salarié au forfait :

- 20 - forfait jour ou 21 - forfait heure => «oui » sinon « non »
- 21 - forfait heure => « convention de forfait en heures »
- 20 - forfait jour => « convention de forfait en jour »



• Horaire de travail : S21.G00.40.011

Salarié au forfait : OUI NON

Précisez : convention de forfait en heures convention de forfait en jours

hebdomadaire mensuel annuel

- dans l'entreprise suite à un accord, une convention collective : S21.G00.40.012 S21.G00.40.013

- du salarié :

- motif en cas de différence : travail à temps partiel S21.G00.40.014 autre motif

(précisez)

De la DSN à l'attestation employeur CSP

Contrat de type particulier : seule la 1ere valeur est affectée en fonction des règles suivantes :

Si [S21.G00.40.008 - Dispositif de politique publique et conventionnel] =
 « 64 - Contrat d'apprentissage entreprises artisanales ou de moins de 11 salariés (loi du 3 janvier 1979) »
 « 65 - Contrat d'apprentissage entreprises non inscrites au répertoire des métiers d'au moins 11 salariés (loi de 1987) »
 « 81 - Contrat d'apprentissage secteur public (Loi de 1992) »
 alors "apprentissage"
 si [S21.G00.40.008 - Dispositif de politique publique et conventionnel] =
 « 61 - Contrat de Professionnalisation »
 alors "professionnalisation"
 si [S21.G00.40.008 - Dispositif de politique publique et conventionnel] =
 « 21 - CUI - Contrat Initiative Emploi »
 alors "CUI-CIE"
 si [S21.G00.40.008 - Dispositif de politique publique et conventionnel] =
 « 41 - CUI - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi »
 alors "CUI-CAE"
 si [S21.G00.40.007 - Nature du contrat] = « 60 - Contrat d'engagement éducatif »
 alors "contrat d'engagement éducatif"
 si [S21.G00.40.008 - Dispositif de politique publique et conventionnel] =
 « 50 - Emploi d'avenir secteur marchand » ou « 51 - Emploi d'avenir secteur non marchand »
 alors "emploi d'avenir "



Contrat de type particulier : « autre »
 42 - CUI - Contrat d'accès à l'emploi - DOM
 70 - Contrat à durée déterminée pour les seniors
 71 - Contrat à durée déterminée d'insertion
 80 - Contrat de génération
 92 - Stage de la formation professionnelle
 93 - Période de mise en situation en milieu professionnel
 94 - Contrat adulte relais

Non complété pour le moment (à planifier)



Statut particulier du salarié S21.G00.62.014 :

- 01 - Gérant ou collègue de gérance
- 02 - Administrateur
- 03 - Directeur Général
- 04 - Président Directeur Général
- 05 - Membre du Directoire
- 06 - Président du Directoire
- 07 - Membre du Conseil de surveillance
- 08 - Président, administrateur, secrétaire ou trésorier d'une association
- 09 - Contrôleur de gestion, membre ou administrateur membre d'un GIE
- 10 - Associé, actionnaire
- 11 - Salarié en portage salarial (non renseigné)



PS : les choix non prévus en case à cocher sont affichés dans la case « autre »

g. Motif de la rupture du contrat de travail

5 | Motif de la rupture du contrat de travail

Rupture pour motif économique dans le cadre d'un contrat de sécurisation professionnelle CSP

Salarié licencié à l'âge de 55 ans ou plus :

Si une convention FNE a été conclue par l'entreprise, l'intéressé(e) a-t-il(elle) refusé la proposition d'adhérer à la convention ? OUI NON

h. Cadre « Salaires des 36 mois civils complets précédant le dernier jour travaillé et payé »

En cas de rappel sur la période de paie, la date de paiement reste celle déclarée initialement.

Le montant de rémunération est le cumul des montants initiaux et des rappels éventuels.

6.1 salaires des 25 derniers mois, y compris le salaire du dernier mois au cours duquel intervient la fin de contrat de travail (37 derniers mois pour les salariés âgés de 53 ans et plus)

Portez dans ces cadres les salaires correspondant aux 25 derniers mois précédant la fin de contrat de travail (Ex : fin de contrat de travail le 15/10/2021 : indiquez les salaires du 01/09/2019 au 15/10/2021).

Période de paie du 1	au 2	Date de paie 3	Temps de travail payé (en jours ou heures) 4	Nb de jours n'ayant pas été intégralement payés (utilisez la même unité de mesure que dans la colonne 3 (en jours ou heures)) 5	Salaires mensuel brut soumis à contributions patronales d'assurance chômage 6	Observations en cas de variation significative des salaires, indiquez-en le motif 7
S21.G00.51.001						
S21.G00.51.002						
S21.G00.50.001						
S21.G00.53.002						
S21.G00.51.002						
S21.G00.51.013						Non pré remplis

Seules les rémunérations de type S21.G00.51.011 = « 002 - Salaire brut soumis à contributions d'assurance chômage » sont prises en compte. Une période de paie en rappel est injectée sur la période de paie initiale.

Par exemple :

DSN mensuelle Avril 2021 :

du DSN mensuelle Avril 2021 :

du 01 au 30/04/2021 1000 euros versé le 28/04/2021

DSN mensuelle Mai 2021 :

du 01 au 30/04/2021 -500 euros versé le 28/05/2021

Sur l'AE, il y aura une seule ligne pour avril 2021 (si les unités de travail et d'absence sont compatibles) :

du 01 au 30/04/2021 500 euros versé le 28/04/2021

Le volume de temps rémunéré est récupéré dans le bloc 53 de type « 01 - Travail rémunéré » exprimé en 10 – heure, 20 - forfait jour et 21 - forfait heure.

Le volume d'absence est récupéré dans le bloc 53 de type « 02 - Durée d'absence non rémunérée » exprimé en 10 – heure ou en 12 – journée.

PS : si l'unité du volume S21.G00.53.003 n'est pas renseignée alors c'est l'unité de volume de travail du salarié pour le contrat S21.G00.40.011 qui est utilisée.

PS : cf description des règles dans le document principal de correspondances DSN AE

Attention : l'affichage est effectué sur le nombre de lignes maximales du modèle en privilégiant les salaires les plus récents s'il y a un manque de place.

i. Cadre « Primes et indemnités de périodicité différentes des salaires, non mentionnées dans le cadre 6.1 »

Affichage des primes de la plus récente à la plus ancienne

En cas de rappel, c'est la date de versement d'origine du rappel qui est présente dans l'AE (Date de versement d'origine - S21.G00.52.007).

Le montant de rémunération est le cumul des montants initiaux et des rappels éventuels. Les valeurs déclarées à zéro sont affichées.

6.2 Primes et indemnités de périodicité différente des salaires, non mentionnées dans le cadre 6.1

Date de paiement	Nature de la prime ou indemnité (13 ^e mois, prime de bilan, prime exceptionnelle...) ATTENTION : les indemnités de départ ou compensatrices de congés payés ne doivent pas figurer ici.	Montant soumis aux contributions patronales d'assurance chômage
S21.G00.50.001 ou S21.G00.52.007 - en cas de rappel	S21.G00.52.001	S21.G00.52.002

- « 026 - Prime exceptionnelle liée à l'activité avec période de rattachement spécifique »
- « 027 - Prime liée à l'activité avec période de rattachement spécifique »
- « 028 - Prime non liée à l'activité (à enlever de l'AE pour juin 2022) »
- « 029 - Prime liée au rachat des jours de RTT avec période de rattachement spécifique »
- « 030 - Prime rachat CET »
- « 039 - Complément de rémunération à la charge de l'état »
- « 040 - [FP] Indemnité mensuelle de technicité »
- « 041 - [FP] Indemnité de sujétions spéciales »
- « 042 - [FP] Indemnité de risque »
- « 043 - [FP] Prime de sujétions spéciales (à ajouter si le SIRET commence par 1 ou 2 pour novembre 2022) »
- « 044 - [FP] Indemnité de sujétion spécifique »
- « 047 - [FP] GIPA - Garantie individuelle du pouvoir d'achat » (à ajouter pour novembre 2022)
- « 048 - [FP] Indemnité de résidence » (à ajouter pour novembre 2022)
- « 049 - [FP] Supplément familial de traitement » (à ajouter pour novembre 2022)
- « 050 - [FP] RIFSEEP IFSE » (à ajouter pour novembre 2022)
- « 051 - [FP] RIFSEEP CIA (à ajouter pour novembre 2022) »
- « 052 - Supplément de rémunération fin de grille D2 » (à ajouter pour novembre 2022)
- « 053 - Supplément de rémunération fin de grille A-C et E-H » (à ajouter pour novembre 2022)
- « 054 - Supplément de rémunération agents et ex-agents de conduite » (à ajouter pour novembre 2022)

PS : cf règles de Constitution des primes en cours d'exécution du contrat dans le document principal de correspondances DSN AE

Attention :

- ★ - l'affichage est effectué sur le nombre de lignes maximales du modèle en privilégiant les primes les plus récentes. S'il y a plus de 14 primes à afficher, il y a un cumul des plus anciennes, sur la ligne 14 (« Total des autres primes restantes).
- les périodes de rattachement des primes ne sont plus affichées sur l'attestation employeur, en revanche, elles sont encore utilisées pour permettre le cumul ou pas de deux primes périodiques (à planifier par Pôle emploi pour écarter cette période de rattachement des règles de cumul) :
 - 026 - Prime exceptionnelle liée à l'activité avec période de rattachement spécifique du 01/02/2022 au 15/02/2022 pour un montant de 600 euros et une date de versement au 28/02/2022
 - 026 - Prime exceptionnelle liée à l'activité avec période de rattachement spécifique du 16/02/2022 au 28/02/2022 pour un montant de 500 euros et une date de versement au 28/02/2022
 - Au lieu d'avoir une ligne avec 1100 euros, on aura deux lignes

j. Cadre « Avance du régime de garantie des créances des salariés (AGS) »

Pas de pré remplissage par Pôle emploi de ce cadre

7 | Avance du Régime de garantie des créances des salariés (AGS)

En cas de redressement ou de liquidation judiciaire, une avance de l'AGS :

- a-t-elle été perçue ?

oui Pour quelles créances : _____non Motif : _____

- est-elle à percevoir ?

oui Pour quelles créances : _____non Motif : _____**k. Cadre « Participation au financement du contrat de sécurisation professionnelle »****8 | Participation au financement du contrat de sécurisation professionnelle**Contribution au financement de l'allocation de sécurisation professionnelle
(pour les salariés justifiant de 1 an ou plus d'ancienneté dans l'entreprise)

- Montant correspondant à l'indemnité conventionnelle, contractuelle ou légale de préavis (charges sociales, patronales et salariales comprises), dans la limite de trois mois, qui aurait été versée si le salarié n'avait pas accepté le contrat de sécurisation professionnelle : _____ €

S21.G00.62.013

- Durée de préavis pour lequel une indemnité conventionnelle, contractuelle ou légale aurait été versée si le salarié n'avait pas accepté le CSP :

 1 mois 2 mois 3 mois Autre (précisez) : _____

S21.G00.62.011

Cette somme est exigible le 25 du 2^e mois civil suivant la fin du contrat de travail du salarié.

1. Cadre « Authentification par l'employeur »



- | | |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| 1 - EMPLOYEUR_QUAL_CHEF_ENTREPRISE | 2 - EMPLOYEUR_QUAL_DIRECTEUR |
| 3 - EMPLOYEUR_QUAL_COMPTABLE | 4 - EMPLOYEUR_QUAL_MANDATAIRE |
| 5 - EMPLOYEUR_QUAL_GERANT | 6 - EMPLOYEUR_QUAL_CHEF_PERSONNEL |
| 7 - EMPLOYEUR_QUAL_ADMIN_JUDICIAIRE | 8 - EMPLOYEUR_QUAL_AUTRE |

9 Authentification par l'employeur

Je soussigné(e), (nom) (prénom)

agissant en qualité de :

<input type="checkbox"/> 1 chef d'entreprise	<input type="checkbox"/> 2 directeur	<input type="checkbox"/> 3 comptable	<input type="checkbox"/> 4 mandataire liquidateur
<input type="checkbox"/> 5 gérant	<input type="checkbox"/> 6 chef du personnel	<input type="checkbox"/> 7 administrateur judiciaire	<input type="checkbox"/> 8 Autre (précisez) : <input type="text" value="EMPLOYEUR_QUAL_AUTRE_LIB"/>

certifie que les renseignements indiqués sur la présente attestation sont exacts.

À

le

Signature

Cachet de l'entreprise

Personne à joindre concernant cette attestation : Téléphone :

Une signature électronique qualifiée ou manuscrite est nécessaire pour valider le document. Le cachet de l'entreprise n'est pas obligatoire.

ATTENTION : La partie « Personne à joindre concernant cette attestation » sera complétée par Pôle emploi à partir des données « ContactDeclare.type - S20.G00.07.004 = 02 - Contact chez le déclaré pour les fins de contrats de travail (Pôle emploi) » du signalement FCTU. S'il y en a plusieurs alors un contact au hasard remontera sur l'AE.

(S20.G00.07.003 – email du contact ne sera pas affiché pour le moment (sujet à planifier côté Pôle emploi))

Les zones avec un fond vert sont modifiables manuellement ou électroniquement avec un outil pdf qui le permet. Toutes les autres zones restent verrouillées.

D. DAJ 541

Numéro d'ordre de la déclaration -
S20.G00.05.004



INFORMATION
POUR LE SALARIÉ

Attestation éditée automatiquement par Pôle Emploi le 21/05/2021 10:20 : S20.G00.05.004 Rét : S10.G00.95.900 - S20.G00.96.902
Logiciel utili : S10.G00.00.001 Norme : S10.G00.00.006 : tituée à partir des déclarations DSN
S21.G00.30.001, S21.G00.30.002, S21.G00.30.004

**Le contrat de sécurisation professionnelle,
un dispositif pour accélérer votre retour à l'emploi**

Numéro d'inscription au répertoire - S21.G00.30.001
Nom de famille - S21.G00.30.002
Prénoms - S21.G00.30.004

S10.G00.95.900 - Identifiant du flux,
attribué par le bloc1 et S20.G00.96.902 -
Identifiant DSN au sein du flux.
Il s'agit des rubriques de suivi attribuées
par le bloc 1 DSN à chaque bloc
S20.G00.05 d'une DSN déposée.

E. DAJ 542

Numéro d'ordre de la déclaration -

S20.G00.05.004

Les informations recueillies dans ce document sont destinées à la constitution de votre dossier relatif au contrat de sécurisation professionnelle. Elles peuvent faire l'objet d'une communication aux autres organismes de protection sociale. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez, auprès du Directeur de Pôle emploi, d'un droit d'accès et de rectification des informations à caractère personnel qui vous concernent. Le droit d'opposition ne s'applique pas au traitement informatisé de ces données.

Attestation éditée automatiquement par Pôle Emploi le 21/05/2021 10:20.

Logiciel util.

S10.G00.00.001

Norme

S10.G00.00.006

tuée à partir des déclarations DSN



- Contrat de
- Sécurisation
- Professionnelle

INFORMATION
POUR LE SALARIÉ
ANNEXE
→ FICHE 1

Bulletin d'acceptation et récépissé du document de présentation du contrat de sécurisation professionnelle

Numéro d'inscription au répertoire - S21.G00.30.001

Nom de famille - S21.G00.30.002

Prénoms - S21.G00.30.004

S10.G00.95.900 - Identifiant du flux, attribué par le bloc1 et S20.G00.96.902 - Identifiant DSN au sein du flux. Il s'agit des rubriques de suivi attribuées par le bloc 1 DSN à chaque bloc S20.G00.05 d'une DSN déposée.

VOLET 1

À remplir par le salarié et à compléter par l'employeur qui le transmettra au Pôle emploi

Bulletin d'acceptation du contrat de sécurisation professionnelle

Je soussigné(e),

Nom du salarié

S21.G00.30.002

Prénom(s) du salarié

S21.G00.30.004

NIR

S21.G00.30.001 sans la clé

clé

déclare, après avoir pris connaissance des informations contenues dans le document qui m'a été remis, accepter le contrat de sécurisation professionnelle et souhaite recevoir une demande d'allocation de sécurisation professionnelle.

Date de remise au salarié du document "information pour le salarié", accompagné de cette fiche

Date de fin du délai de réflexion, 21 jours* après la remise des documents **

(ex : remise du document le 1^{er} septembre - Fin du délai de réflexion : le 22 septembre)
 Je refuse le contrat de sécurisation professionnelle***.

N° SIRET de l'entreprise :

S21.G00.06.001

S21.G00.11.001

Date et signature du salarié :

A

le

Signature du salarié

Cachet de l'entreprise

* Le délai de 21 jours court à compter du lendemain de la remise des documents. Pour les salariés dont le licenciement est soumis à autorisation, ce délai est prolongé jusqu'au lendemain de la date de notification à l'employeur de la décision de l'autorité administrative.

** Pour les salarié(e)s en congé de maternité, ce document peut être remis au plus tard au lendemain de la fin du congé de maternité légal.

*** En cas de refus, merci d'adresser le présent bulletin à Pôle emploi.

VOLET 2

À remplir par le salarié

Récépissé du document de présentation du contrat de sécurisation professionnelle

Je soussigné(e)

Nom du salarié

S21.G00.30.002

Prénom(s) du salarié

S21.G00.30.004

NIR

S21.G00.30.001 sans la clé

reconnais avoir reçu un document de présentation du contrat de sécurisation professionnelle m'indiquant que je dispose d'un délai de réflexion de 21 jours* après la remise des documents** pour faire connaître ma réponse et qu'en cas d'acceptation du contrat de sécurisation professionnelle, mon contrat de travail sera rompu au terme de ce délai de réflexion de 21 jours*.

À

le

Signature du salarié

* Le délai de 21 jours court à compter du lendemain de la remise des documents. Pour les salariés dont le licenciement est soumis à autorisation, ce délai est prolongé jusqu'au lendemain de la date de notification à l'employeur de la décision de l'autorité administrative.

** Pour les salariés en congé de maternité, ce document peut être remis au plus tard au lendemain de la fin du congé de maternité légal.

À remettre à votre employeur.

VOLET 3

À compléter en cas d'acceptation du CSP.

Ces éléments sont retournés avec une copie de la pièce d'identité ou du titre de séjour à l'employeur qui les transmettra au Pôle emploi.

Bulletin d'acceptation du contrat de sécurisation professionnelle

Je soussigné(e),

Nom de naissance

S21.G00.30.002

Prénom :

S21.G00.30.004

Nom d'usage : d

S21.G00.30.003

NIR

S21.G00.30.001 sans la clé

Date de naissance

S21.G00.30.005

Lieu de naissance :

ANGERS

 Marié(e) Partenaire PACS Concubin(e) Célibataire Veuf(ve) Séparé(e)/Divorcé(e)

Enfants à charge :

| | |

Téléphone fixe :

| | | | | | | | | |

Adresse mail :

Téléphone mobile :

| | | | | | | | | |

Demeurant :

S21.G00.30.008

S21.G00.30.009

S21.G00.30.010

Déclare

- | | | | | |
|---|--------------------------|-----|--------------------------|-----|
| - Être licencié pour motif économique ou suite à une liquidation ou un redressement judiciaire | <input type="checkbox"/> | OUI | <input type="checkbox"/> | NON |
| - Être bénéficiaire d'un contrat à durée indéterminée | <input type="checkbox"/> | OUI | <input type="checkbox"/> | NON |
| - Avoir exercé une activité salariée d'au moins 4 mois dans les mois précédents | <input type="checkbox"/> | OUI | <input type="checkbox"/> | NON |
| - Être physiquement apte à l'exercice d'un emploi | <input type="checkbox"/> | OUI | <input type="checkbox"/> | NON |
| - Avoir atteint l'âge légal de départ à la retraite (âge et nombre de trimestres) | <input type="checkbox"/> | OUI | <input type="checkbox"/> | NON |
| - Être bénéficiaire d'une retraite anticipée pour carrière longue, pour travailleur handicapé ou pour incapacité permanente | <input type="checkbox"/> | OUI | <input type="checkbox"/> | NON |
| - Être un salarié protégé | <input type="checkbox"/> | OUI | <input type="checkbox"/> | NON |
| - Être en congé maternité | <input type="checkbox"/> | OUI | <input type="checkbox"/> | NON |

À

Signature du salarié

le

| | | | | | | | | |

F. DAJ 543

Attestation éditée automatiquement par Pôle Emploi le 21/05/2021 10:20. Numéro d'ordre de la déclaration - S20.G00.05.004

Sauf mention contraire, les réponses aux questions contenues dans ce document sont obligatoires.

Logiciel utilisé : S10.G00.00.001 - Réf : S20.G00.05.004 - S10.G00.95.900 - S20.G00.96.902

Unédic

CSP - Contrat de Sécurisation Professionnelle

DEMANDE D'ALLOCATIONS - FICHE 2

Demande d'allocation de sécurisation professionnelle

ne : P20V01 reconstituée à partir de déclarations DSN

Date et heure de génération par Pôle emploi.	Nom du logiciel utilisé - S10.G00.00.001	Numéro de version de la norme utilisée - S10.G00.00.006 dans la DSN déposée	S10.G00.95.900 - Identifiant du flux, attribué par le bloc1 et S20.G00.96.902 - Identifiant DSN au sein du flux. Il s'agit des rubriques de suivi attribuées par le bloc 1 DSN à chaque bloc S20.G00.05 d'une DSN déposée.
--	--	---	--

Attestation éditée automatiquement par Pôle Emploi le 21/05/2021 10:20. Numéro d'ordre de la déclaration - S20.G00.05.004

N° d'ordre 1 N° Réf 210520212CSP00006 - 7

CSP - Contrat de Sécurisation Professionnelle

DEMANDE D'ALLOCATIONS - FICHE 2

Reportez ici votre nom, votre prénom et votre numéro de sécurité sociale (NIR)

Nom : d S21.G00.30.002

Prénom S21.G00.30.003

NIR : S21.G00.00.001 sans la clé

Date et heure de génération par Pôle emploi.	S10.G00.95.900 - Identifiant du flux, attribué par le bloc1 et S20.G00.96.902 - Identifiant DSN au sein du flux. Il s'agit des rubriques de suivi attribuées par le bloc 1 DSN à chaque bloc S20.G00.05 d'une DSN déposée.
--	--

a. Cadre « Votre état civil et situation familiale »

1 Votre état civil et situation familiale

M. Mme Nom de naissance : S21.G00.30.002
 Prénom : S21.G00.30.003
 Nom d'usage (nom d'épouse, etc.) : S21.G00.30.004
 Né(e) le : S21.G00.30.006 à : S21.G00.30.007
 Nationalité : _____

Marié(e) Partenaire PACS Concubin(e) Célibataire Veuf(ve) Séparé(e)/Divorcé(e)

Nombre d'enfant(s) à charge : ____

N° Sécurité sociale (NIR) : S21.G00.30.001 sans clé clé

Autre régime : _____

Avez-vous un lien de parenté avec le chef d'entreprise ? OUI NON

Si oui, lequel ? (conjoint, enfant, etc.) : _____

b. Cadre « Votre adresse »

2 Votre adresse

N° : _____ Voie : S21.G00.30.008
 (bât., esc., ...): _____

Code postal : S21.G00.30.009 Commune : S21.G00.30.010 Tél. : _____

e-mail : _____ Tél. portable : _____

Acceptez-vous de recevoir de la part de Pôle emploi ? des SMS ... OUI NON des e-mails ... OUI NON

c. Autres cadres

Pas de pré remplissage par Pôle emploi de ces cadres

3 Domiciliation fiscale

Êtes-vous, au titre de la dernière année fiscale, domicilié(e) fiscalement à l'étranger ? OUI NON
 Si oui, indiquez la date à laquelle vous avez transféré votre résidence en France ? : _____

4 Précédentes demandes d'allocations chômage

Avez-vous déposé une demande d'allocations, depuis moins de 5 ans, auprès d'un site de Pôle emploi ou d'un organisme public ? OUI NON

Si OUI, quel site (ou quel organisme) ? : _____

Joignez une photocopie du dernier avis de paiement ou de la notification de décision.

5 Renseignements relatifs à votre activité

INDIQUEZ TOUTES VOS ACTIVITÉS DEPUIS 3 ANS (joignez une feuille séparée si nécessaire)

Périodes d'emploi

dernier emploi

du _____ au _____

avant-dernier emploi

du _____ au _____

• Si votre avant-dernier employeur était une collectivité territoriale ou un établissement public administratif (exemples : mairie, hôpital public...), étiez-vous ? titulaire non-titulaire

emplois précédents

du _____ au _____

Vos employeurs

Joignez les originaux de toutes les attestations destinées à Pôle emploi qui vous ont été remises par ces employeurs

Autres périodes

stages, formation

du _____ au _____

arrêt-maladie, accident du travail, maladie professionnelle

du _____ au _____

du _____ au _____

du _____ au _____

du _____ au _____

du _____ au _____

du _____ au _____

du _____ au _____

du _____ au _____

du _____ au _____

du _____ au _____

du _____ au _____

du _____ au _____

du _____ au _____

du _____ au _____

du _____ au _____

du _____ au _____

du _____ au _____

du _____ au _____

du _____ au _____

du _____ au _____

du _____ au _____

du _____ au _____

du _____ au _____

du _____ au _____

du _____ au _____

du _____ au _____

du _____ au _____

du _____ au _____

du _____ au _____

du _____ au _____

Joignez le document demandé en face de chaque catégorie

photocopies des certificats de fin de stage ou de formation

attestation Sécurité sociale (formule 3316)

photocopie des notifications de décision si vous avez été indemnisé(e) par un autre site de Pôle emploi ou une ex-Assédic

attestation de l'employeur

attestation de la Caisse d'Allocations Familiales

6 Étiez-vous au titre de votre dernier emploi ?

- Associé, mandataire, dirigeant (administrateur, PDG, gérant, etc.) de société commerciale ou civile, de groupement ou d'association
- Artisan, commerçant, membre d'une profession libérale
- Conjoint du chef d'entreprise

OUI NON

Si OUI, Pôle emploi prendra contact avec vous.

7 Votre situation actuelle

- Êtes-vous en arrêt-maladie, congé de maternité ou accident de travail, pris(e) en charge par la Sécurité sociale ou la MSA (au titre des indemnités journalières) ? OUI NON
- Êtes-vous bénéficiaire du complément de libre choix d'activité de la PAJE ? ou de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PréPare) ? (ou de l'allocation journalière de présence parentale) ? OUI NON
Si OUI, précisez : à taux plein à taux partiel
- Exercez-vous une autre activité professionnelle (salariée ou non) que celle pour laquelle votre employeur vous propose le contrat de sécurisation professionnelle ? OUI NON
Si OUI :
 - nature de cette activité : _____
 - nom ou raison sociale de l'employeur : _____
 - jusqu'à quelle date ? [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] En cours

Êtes-vous... ?

Inscrit au Registre du commerce	Inscrit au Répertoire des Métiers	Inscrit à un ordre professionnel	Exploitant agricole affilié à la Mutualité Sociale Agricole	Mandataire de société, groupement ou association	Auto-entrepreneur
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Si OUI, joignez un extrait K du Registre du commerce et des sociétés	Si OUI, joignez un extrait du Répertoire des Métiers	Si OUI, joignez une attestation d'affiliation	Si OUI, joignez une attestation d'affiliation à la MSA	Si OUI, joignez un extrait Kbis du Registre du commerce et des sociétés ou un récépissé de déclaration à la Préfecture	Si OUI, joignez une déclaration d'activité ou un justificatif d'inscription

8 Vos rentes, pensions, et autres revenus de remplacement

- Bénéficiez-vous d'une pension d'invalidité de la Sécurité sociale ? OUI NON
Si OUI, précisez dans quelle catégorie ? 1 2 3
et joignez une photocopie de la notification d'attribution
- Percevez-vous un avantage vieillesse (en France ou à l'étranger) ? OUI NON
Si OUI, joignez la photocopie de la notification d'attribution
- Percevez-vous une pension militaire (en France ou à l'étranger) ? OUI NON
Si OUI, joignez la photocopie de la notification d'attribution
- Percevez-vous une pension de vieillesse pour inaptitude (en France ou à l'étranger) ? OUI NON
Si OUI, joignez la photocopie de la notification de décision
- Attendez-vous l'attribution d'une pension ou d'une rente (en France ou à l'étranger) ? OUI NON
Si OUI, joignez un justificatif
- Avez-vous exercé une activité dans un secteur relevant d'un régime de retraite spécial (qui permet de liquider un avantage vieillesse avant l'âge légal de départ à la retraite ou sans avoir à justifier du nombre de trimestres d'assurance vieillesse requis) ? OUI NON
Si OUI, nom et adresse de la Caisse concernée : _____

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

JE SOUSSIGNÉ(E), _____

- atteste sur l'honneur l'exactitude et la sincérité des renseignements fournis ci-dessus,
- déclare avoir pris connaissance qu'il me sera ultérieurement demandé de formaliser mes relations avec Pôle emploi, pour la mise en oeuvre du contrat de sécurisation professionnelle, dans le cadre d'un document écrit,
- déclare avoir pris connaissance des cas de cessation du bénéfice du contrat de sécurisation professionnelle, rappelés ci-dessous, conformément à l'article 20 §1^{er} de la convention relative au contrat de sécurisation professionnelle,
- déclare également avoir pris connaissance des engagements qui résultent de ma demande d'allocations, et notamment :
 - aviser immédiatement Pôle emploi si je reprends une activité professionnelle, qu'elle soit salariée ou non, temporaire ou non,
 - signaler à Pôle emploi, immédiatement, tout changement de ma situation personnelle ou professionnelle susceptible de modifier mes conditions de prise en charge (entrée en formation, maladie, accident, maternité, invalidité, composition du foyer, modification des ressources fiscales, etc.) ;
 - déclarer à Pôle emploi la date de transfert de ma résidence, en cas de transfert à l'étranger*.

En cas de déclaration inexacte ou d'omission, je serai passible des sanctions prévues à l'article 27 du règlement de l'assurance chômage, sans préjudice des sanctions pénales résultant de l'application de la législation en vigueur.

* En cas de transfert de résidence à l'étranger, Pôle emploi interrompt le paiement de l'allocation de sécurisation professionnelle.

Exception : en cas de transfert de résidence au sein de l'Espace Économique Européen, l'allocation de sécurisation professionnelle peut être maintenue pendant 3 mois maximum sous réserve du respect des conditions prévues par le règlement (CE) n°883/2004.

DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRES

Fait à _____ le _____

Signature

ARTICLE 20 §1^{er} de la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle (extrait) :

L'intéressé cesse de bénéficier du contrat de sécurisation professionnelle :

- lorsqu'il refuse une action de reclassement, ou ne s'y présente pas, ou lorsqu'il refuse à deux reprises une offre raisonnable d'emploi ;
- ou lorsqu'il a fait des déclarations inexactes ou présenté des attestations mensongères en vue de bénéficier indûment du contrat de sécurisation professionnelle.

ARTICLE L. 5429-1 du code du travail :

Sauf constitution éventuelle du délit d'escroquerie défini et sanctionné à l'article 313-1, au 5° de l'article 313-2 et à l'article 313-3 du code pénal, le fait de bénéficier ou de tenter de bénéficier frauduleusement des allocations d'aide aux travailleurs privés d'emploi définies au présent livre, y compris la prime forfaitaire instituée par l'article L. 5425-3 du présent code, est puni des peines prévues à l'article 441-6 du code pénal. Le fait de faire obtenir frauduleusement ou de tenter de faire obtenir frauduleusement ces allocations et cette prime est puni de la même peine.

ARTICLE 27 du règlement de l'assurance chômage :

Les personnes qui ont indûment perçu des allocations ou des aides prévues par le présent règlement doivent les rembourser sans préjudice des sanctions pénales résultant de l'application de la législation en vigueur, pour celles d'entre elles ayant fait sciemment des déclarations inexactes ou présenté des attestations mensongères en vue d'obtenir le bénéfice de ces allocations ou aides.

DOCUMENTS À PRODUIRE

- Carte d'assurance maladie -vitale- (photocopie)
- Attestation(s) d'employeur(s) des 36 derniers mois, sauf si elles ont déjà été fournies à Pôle emploi
- Relevé d'identité bancaire (norme BIC-IBAN)
- 3 derniers bulletins de salaire, en cas d'adhésion après proposition par Pôle emploi (photocopie)